



## **Fédération des Associations et des Centres Lesbiens, Gays, Bi et Trans en France**

Angers, jeudi 26 mai 2011

Communiqué de presse de la FÉDÉRATION LGBT

BRIGITTE BARÈGES  
HOMOPHOBIE  
MARIAGE  
UMP

=====  
**Brigitte BARÈGES, députée UMP, amalgame homosexualité, zoophilie et polygamie**

**La FÉDÉRATION LGBT demande à Bernard ACCOYER l'application d'une peine disciplinaire à son encontre**  
=====

Mercredi 25 mai, Brigitte BARÈGES, députée UMP du Tarn-et-Garonne, a tenu des propos homophobes et indignes d'une élue lors de la séance de la commission des Lois de l'Assemblée nationale.

A l'occasion de l'examen d'une proposition de loi PS prévoyant l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, Brigitte BARÈGES a déclaré : « Et pourquoi pas des unions avec des animaux ou la polygamie ? » faisant un parallèle inacceptable entre homosexualité, zoophilie et polygamie, alors qu'il s'agissait d'une discussion en vue de l'égalité des droits pour les homosexuel(le)s, bi et trans.

### **L'histoire du pacs se répète**

Les propos de Brigitte BARÈGES sont scandaleux et rappellent tristement ceux, tout aussi homophobes, tenus par les opposants du pacs lors des débats au Parlement, il y a plus de 10 ans. Faut-il s'en étonner de la part de Brigitte BARÈGES, députée-maire UMP de Montauban, qui appartient à la Droite Populaire où elle côtoie, entre autres, Christian VANNESTE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard CARAYON ?

La FÉDÉRATION LGBT rejette la justification de Brigitte BARÈGES, qui a prétexté avoir usé du ton « de la plaisanterie », ajoutant « le cas échéant s'excuser auprès de ceux qu'ils auraient pu blesser car telle n'était pas mon intention ». Aucune plaisanterie ne saurait justifier une insulte à l'adresse des personnes homosexuelles. Si l'on ne veut blesser personne, on ne commet aucune confusion volontaire de ce genre.

### **Demande de sanction disciplinaire**

Face à cet amalgame nauséabond, la FÉDÉRATION LGBT déplore l'absence de condamnation de Jean-Luc

WARSMANN, président UMP de la commission des Lois, qui s'est juste contenté de suggérer le retrait des propos de la députée UMP du compte-rendu officiel. Se taire, c'est être complice de tels propos.

Prenant acte de l'immunité parlementaire de Brigitte BARÈGES, la FÉDÉRATION LGBT demande à Bernard ACCOYER, président de l'Assemblée nationale, l'application à son encontre d'une peine disciplinaire prévue au Règlement de l'Assemblée nationale. Il y a bien eu trouble à l'ordre, comme en témoigne le tollé dans les rangs des députés PS et la condamnation des propos de Brigitte BARÈGES par Franck Riester, député UMP, et de Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP. Les excuses de Brigitte BARÈGES n'effacent pas l'insulte prononcée qui a pour conséquence d'atteindre les homosexuel(le)s.

La FÉDÉRATION LGBT note que Brigitte BARÈGES ne peut avoir ignoré la portée de ses propos, étant elle-même avocate de formation et qu'elle a été rapporteur du projet de loi sur les propos discriminatoires à caractère homophobe ou sexiste, à l'époque de la création de la Halde fin 2004.

### **L'absurdité du raisonnement de Brigitte BARÈGES**

Comme à chaque fois en pareil cas, l'explication de Brigitte BARÈGES dénote encore plus son homophobie, bien qu'elle s'en défende. Pourtant, tout amalgame entre homosexualité, zoophilie et polygamie est homophobe car il est exprimé pour rabaisser les personnes homosexuelles, les rejeter au dernier rang de la société, les priver de droits égaux, comme par le passé des régimes fascistes l'ont déjà fait.

Brigitte BARÈGES a déclaré ensuite avoir voulu « poser la question de la pertinence d'adapter systématiquement la loi et les institutions à l'évolution des mœurs ». Et d'ajouter avoir « poursuivi son raisonnement par l'absurde en se demandant s'il faudrait aussi institutionnaliser un jour le mariage avec les animaux ».

Absurde est bien le qualificatif qui s'applique au raisonnement de Brigitte BARÈGES, bien que d'autres aient été plus parlants en pareille circonstance. Cette propension au raisonnement par l'absurdité de Brigitte BARÈGES, et de certains députés ayant fait de tels amalgames par le passé, dénote clairement la faiblesse de leur réflexion et de leurs arguments d'opposants.

### **La nécessaire adaptation des lois à l'évolution de la société**

La FÉDÉRATION LGBT rappelle qu'il est plus que pertinent d'adapter les lois et les institutions à l'évolution, non pas des mœurs, qui renvoient à une sexualité mal digérée pour celles et ceux qui les évoquent, mais à l'aspiration légitime des citoyens à l'égalité. Brigitte BARÈGES devrait avoir appris qu'elle utilise le même raisonnement que ceux qui se sont opposés, en leur temps, au droit de vote des femmes, à l'égalité des femmes dans la société, encore loin d'être satisfaisante aujourd'hui. Et pourtant aujourd'hui, Brigitte BARÈGES jouit du droit de vote en tant que femme et peut être l'égale de ses collègues à l'Assemblée nationale, preuve que l'évolution de la société doit s'accompagner de celle des lois... à moins qu'elle n'estime devoir s'appliquer, à elle-même seulement, son propre raisonnement.

La FÉDÉRATION LGBT réfute catégoriquement l'argument de Brigitte BARÈGES selon lequel sa prise de position contre le sexisme dans l'affaire DSK et son travail parlementaire la dispensent de toute homophobie. La lutte contre le sexisme et l'homophobie sont un même combat contre la domination patriarcale. Brigitte BARÈGES ne peut pas dire blanc à l'Assemblée et noir en commission des Lois.

La FÉDÉRATION LGBT rappelle à Brigitte BARÈGES que les personnes lesbiennes, gays, bi et transidentitaires sont encore aujourd'hui des citoyen(ne)s de seconde zone, et que l'égalité des droits passe par l'ouverture du mariage laïc et républicain aux couples de même sexe, la reconnaissance de l'homoparentalité et la liberté du changement d'état civil des personnes trans en application de la résolution 1728 du Conseil de l'Europe.

A moins qu'en réalité, Brigitte BARÈGES, appartenant à la Droite populaire, n'aille chasser sur les terres du Front

national en allant draguer des électeurs séduits par ces amalgames nauséabonds.

Afin d'en apporter la preuve contraire, la FÉDÉRATION LGBT invite donc Brigitte BARÈGES, et les députés toutes tendances politiques confondues, à soutenir cette proposition de loi d'ouverture du mariage pour les couples de même sexe discutée le 6 juin prochain à l'Assemblée nationale.

**Stéphane Corbin,**

porte-parole de la Fédération LGBT

06 22 09 09 66

[contact@federation-lgbt.org](mailto:contact@federation-lgbt.org)

[www.federation-lgbt.org](http://www.federation-lgbt.org)

---

**Fédération des associations et Centres Lesbien, Gays, Bi et Trans en France**

5, passage ancienne caserne, 17100 Saintes

Association loi 1901, créée le 13 juillet 2003, déclarée le 5 novembre 2003 en préfecture du Nord, n°

595003560, insertion au Journal officiel le 22 novembre 2003, transférée le 5 mars 2010 en préfecture de  
aine-et-Loire. Siret n° 479 705 501 00027.